

Marine.

MM.

ALBERT MAHIEU.  
BERGEON.  
BETOULLE.  
COMTE DE BLOIS.  
BLUYSEN.  
BRINDEAU.  
CHAUMET (Charles).  
CUTTOLI.  
DUPLANTIER.  
DUROUX.  
EMILE MAGNIEN.  
EMILE SARI.  
FARJON.  
FENOUX.  
FLAISIÈRES.  
FORTIN.  
GIORDAN.  
HENNESSY (James).

*Secret*

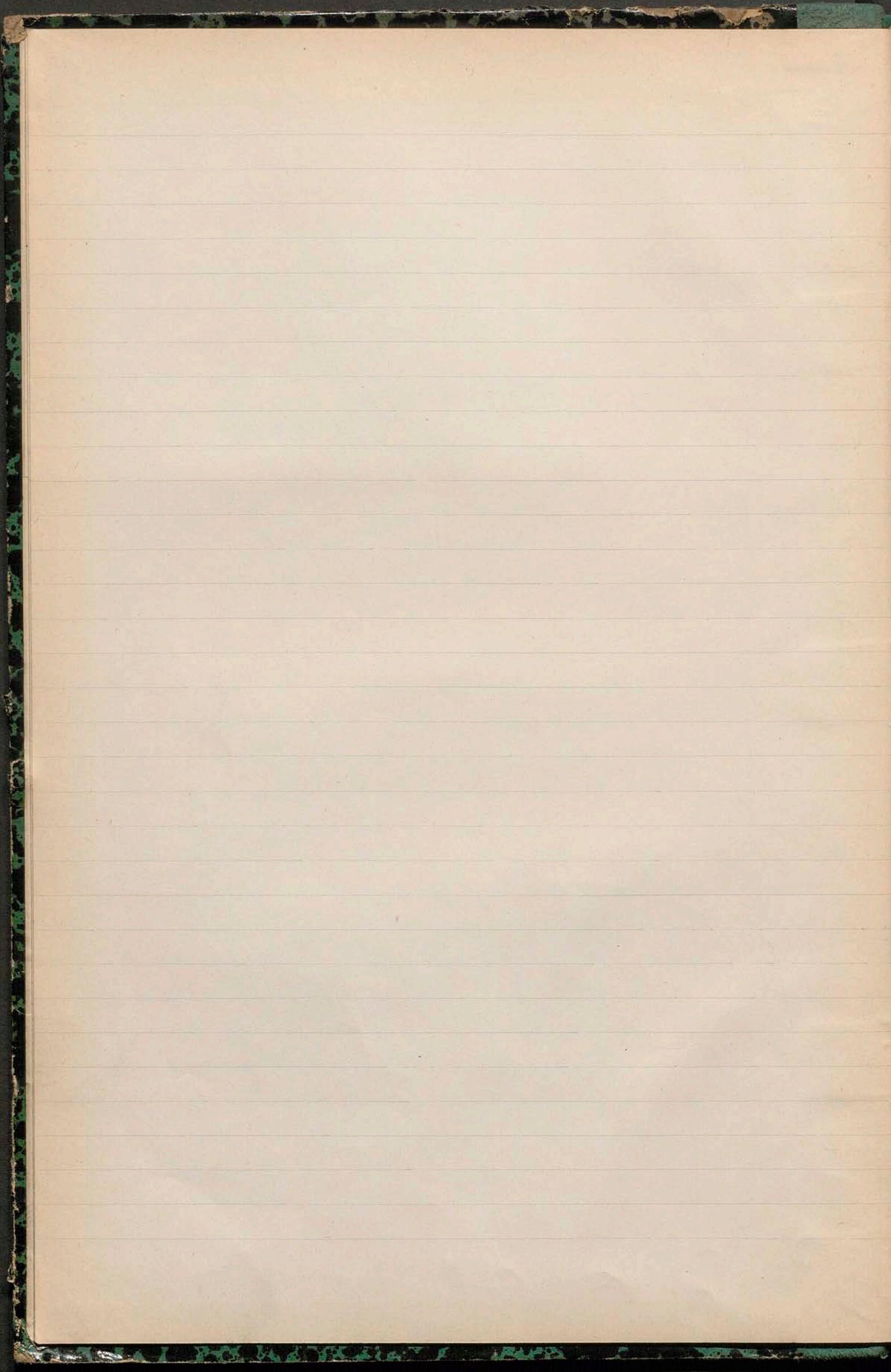
*Secret*

*Vice P<sup>t</sup>*

MM.

HÉRY.  
DE KERGUÉZEC. *P<sup>t</sup>*  
LAMY.  
LAMCIEN.  
DE LAVRIGNAIS.  
LE HARS.  
LEMARIÉ.  
LÉMERY.  
LE TROADEG.  
MULAC.  
PAMS (Jules).  
PERREAU.  
DE POMEREU.  
RIO.  
RIOTTEAU. *Vice P<sup>t</sup>*  
ROULAND.  
SERVAIN.  
TISSIER.

1925



Séance du 9 février 1923.



Présidence de M. Riotteau président d'âge

Parents: M. M. Riotteau, de Blois, de Kerquezec, Nery, Bergouin, Pureau, Lissier, Lancien, Le Hais, Sevane, Lemarié, Teuvoux de Lavignais, Fayon, Duvoux, Magneur, Chaumet.

### Election du bureau définitif

Sont élus par acclamations.

Président : M. de Kerquezec

Vice-Présidents : M. M. Riotteau et Teuvoux

Secrétaires : M. M. Bergouin et de Blois.

M. Riotteau Président d'âge cède le fauteuil à M. de Kerquezec.

M. de Kerquezec

Je vous remercie, Messieurs, de la nouvelle marque de confiance que vous avez bien voulu me donner. J'en suis infiniment touché et je m'efforcerai de répondre par mes actes à la sympathie que vous m'avez témoignée.

La tâche de la <sup>l'</sup><sup>e</sup> <sup>meilleure</sup> de la Marine sera lourde cette année. Nous aurons tout d'abord à nous prononcer sur le programme naval : le gouvernement a déposé son projet j'estime pour ma part que ce programme est insuffisant nous avons ici-même examiné souvent la situation de notre marine, nous avons touché du doigt les dangers que nous faisons courir l'insuffisance de nos unités tant au point de vue du nombre que de l'armement. Nous aurons à prendre une responsabilité et à faire tout notre possible pour que le pays soit en état de se défendre. Nous aurons aussi à étudier le statut naval.

On parle dans la presse d'une nouvelle crise

de désarmement. Vous savez dans quelles conditions nous sommes allés à Washington : la question n'avait été à peine étudiée : nos plénipotentiaires n'avaient pas de dossier, nous nous y sommes présentés dans un état d'impréparation absolue. Les Etats-Unis et l'Angleterre tenaient contre nous des conversations secrètes et nous mettaient toujours en présence de décisions prises et devant lesquelles, sous peine de rupture nous n'avions qu'à nous incliner. Il ne faut à aucun prix que pareille situation se renouvelle c'est là un des points les plus graves de l'avenir. La France n'est pas impérialiste, elle ne veut pas de conquêtes : elle ne réclame qu'une chose : la liberté des mers pour tout le monde. Si une nouvelle conférence se réunit, il faut que nous ayons un programme et que nous ne nous retrouvions plus tels <sup>en face des</sup> amis de l'Amérique et de l'Angleterre unis contre nous pour réclamer en leur faveur, l'hégémonie des mers et le désarmement des autres nations. Nous avons eu également le gouvernement : fort heureusement nous avons pu rompre une partie des liens droit où essayait de nous enserrer et nous avons obtenu la liberté en ce qui concerne les mers Légeres et les ports-marius : nous avons pu empêcher la ratification des résolutions Root.

J'ignore ce que préparent exactement les Etats-Unis et l'Angleterre mais cette fois le gouvernement ne doit pas se laisser prendre à leurs manœuvres. Le gouvernement devra en discuter avec nous. Nous étudierons la question auparavant et nous ferons connaître au gouvernement notre volonté : si cela était nécessaire nous devrions porter la question devant le Sénat et nous serions suivis

A tout prix il nous faut préserver nos flottes océaniques et nos flottes aériennes. ou la liberté des mers pour tout le monde et le désarmement général ou nous ne nous pencherons à aucune conversation. C'est l'idée que j'ai exprimée dans une interview qui m'avait été demandée par des journalistes américains. M. Bryan s'était rangé à une opinion et soutenait en Amérique les mêmes idées que moi. Vous venez de renouveler le mandat de votre bureau vous pouvez être assuré que celui-ci n'en usera que pour le plus grand bien de notre marine (Appls)

M. Tenuvin

donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés portant modification aux articles 22 et 37 de la loi du 10 Juin 1896 modifiée par la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1920. (Accession au grade de quartier-maître.)

Le rapport est adopté

M. Fayon

donne lecture d'un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés rendant applicable aux ingénieurs d'artillerie navale reçus en 1922, 1923, 1924 et dans les courrois ultérieurs, les mesures spéciales édictées par la loi du 30 décembre 1921, en faveur des ingénieurs d'artillerie navale reçus en 1919, 1920 et 1921.

Le rapport est adopté

M. Fayon

donne également lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés modifiant les lois des 1<sup>er</sup> novembre 1909, 21 avril 1914 et 18 avril 1917 relatives au corps des ingénieurs d'artillerie navale

Le rapport est adopté

4

M. le President

Je ne veux pas que cette séance soit close sans  
adresser nos remerciements à notre doyen M. Rotteau  
nous lui demandons de continuer à l'être pendant  
de nombreuses années (Appr.)

La séance est levée

Le Président

Séance du Vendredi 27 Mars 1929

Présidence de M. de Kerquec

Présents M. M. de Kerquec, Prieuréau, Le Hays, Lemery, Fayon, Féroux, Fartus, Charnier, Rio de Lavergne.

M. Fayon est désigné comme rapporteur de deux projets de loi relatifs au statut des ingénieurs d'artillerie navale.

Budget de 1929. (Marine)

M. Lemery

La Commission a bien voulu me charger d'étudier le budget de 1929. Une première constatation s'impose ce budget n'apporte aucune innovation, aucune idée réformatrice : son total s'éleve à 1.860 millions il est un peu plus élevé que celui de 1928.

Deux observations se présentent ensuite : quelle marine de guerre pouvons nous avoir avec un pareil budget et peut-on l'aménager autrement qu'il ne l'est.

Vous savez qu'on a consacré des sommes relativement considérables à modifier de vieilles unités qui d'ici quelques années seront absolument sans valeur. Ce fut là un gaspillage formidable. Les programmes divers qu'on nous présente constituent un énorme recul sur le Statut naval de 1912 et sont loin d'atteindre les termes que nous sommes autorisés à posséder d'après les accords de Washington. En 1932 notre flotte sera en tout état d'embryon. Voit cela par suite du faible chiffre des crédits consacrés aux constructions neuves.

Nous devons donc enoyer qu'on comprime sérieusement les dépenses d'utilité secondaires (certaines ont même d'une utilité complète) pour assurer notre effort aux constructions neuves et à l'armement.

Le budget nous est d'ailleurs présenté de telle manière qu'il est difficile pour nous d'y voir clair. Je voudrais pour ma part qu'il nous fût présenté en sections très nettes. Je vois en effet que sur un budget de 1.336 millions les dépenses d'entretien de la flotte sont de 300 millions et celles des établissements industriels de la marine de 600 millions soit 900 millions misés aux dépenses d'entretien et à nos arsenaux. Cet état de choses exige une réform profonde dès l'heure l'organisation de la Marine et faut concentrer toutes nos dépenses sur la construction de navires de guerre indé pensable à la défense du pays.

Ceci dit examinons les économies réalisées par notre C<sup>onseil</sup> des finances et qui sont pour la plupart contestables.

Les abattements sont de deux sortes

a) 48.603.190 francs sur les travaux neufs et l'aéronautique

b) 11.613.387 francs sur les dépenses d'entretien

Les abattements proposés sur les travaux neufs et l'aéronautique correspondent à des retards de l'envoi des travaux confiés à l'Industrie. Les retards sont regrettables mais ces retards de crédit sont justifiés puisque les sommes ne pourraient être utilisées.

Il n'en est pas de même pour les réductions relatives aux dépenses d'entretien : il paraît d'ailleurs que la C<sup>onseil</sup> des finances a accepté

7

le relèvement de certains crédits

Sur le chapitre 1<sup>er</sup> la C<sup>onseil</sup> des Finances a réduit  
q 6000 francs c'est inadmissible : les bureaux de l'Etat-  
major sont accessibles de longue et suffisent diffé-  
ument à leur tâche malgré le dévouement des  
officiers. Il faut pourvoir à notre Etat-major général  
les éléments qui lui sont nécessaires.

Sur le chap. 1<sup>er</sup> la C<sup>onseil</sup> des Finances a opéré une réduction  
de 10000 francs (communications Téléphoniques) il faut  
au contraire développer l'usage du téléphone. Ces  
10000 francs doivent être récupérés.

Sur le chap. 7 la C<sup>onseil</sup> des Finances a opéré une réduction  
de 27 000 francs sur les frais de tirage des cartes. Ce n'est  
pas une économie, au contraire. La qualité des  
cartes laisse de plus en plus à désirer, le commerce  
en a d'ailleurs besoin. Crédit a récupéré

Sur les chap. 11, 17, 18. réduction de trois millions  
pour incomplets dans les effectifs et déficit. Ils  
quartiers marins et brièves.

Ceci indique la faiblesse des engagements  
volontaires sur lesquels on comptait et en faveur  
desquels le département avait fait de gros sacrifices  
par l'institution de primes importantes.

Pour l'année 1926 on comptait sur une  
moyenne mensuelle de 575 engagements. Or pour  
les 6 derniers mois, la moyenne n'a été que de 481.  
C'est là un état de fait que nous ne pouvons  
que constater en estimant qu'il est profondément  
regrettable.

M. le Président

Cela tient à la mauvaise organisation du service  
de propagande

M. Chaumet

Il existe au ministère un esprit déplorable.  
L'industrie maritime fait un effort considérable

Nous voulons organiser des écoles pratiques, multiplier les conférences : un des officiers de marine avec quel nous nous sommes adreisés nous a répondu que cela ne l'intéressait pas, il faudrait que nous trouvions dans la marine un esprit de collaboration. Je demande à la Commission d'insister pour que le Ministère utilise le concours de la Ligue maritime.

M. Le Hars

Les commandants de recrutement s'opposent à toute propagande faite en faveur de la Marine.

M. Chauvet

C'est exact. Nous voulons organiser une sorte de préparation militaire maritime : on nous a répondu qu'au bureau de recrutement on n'en tiendrait aucun compte.

M. Leinerry

La C<sup>onseil</sup> des finances a aussi opéré des réductions sur les traitements de table : il faut mieux réduire les droits des armement que les traitements des officiers navigants.

Sur le chapitre 13 Gendarmerie maritime la C<sup>onseil</sup> des finances a suggéré la fusion de la gendarmerie maritime et de la gendarmerie militaire.

Cette fusion ne donnerait satisfaction ni à la Marine militaire, ni à la marine marchande qui ont besoin toutes deux d'un personnel étroitement spécialisé, connaissant bien le caractère des marins et saurant les traiter avec quelque ménagement. Des gendarmes maritimes ont beaucoup d'autorité dans les ports de commerce : c'est d'anciens marins ils savent comment il faut agir vis-à-vis des usagers.

M le Président

La gendarmerie maritime est combattue

par ses propres chefs, car ils trouvent que le nombre des hauts-gradez y est trop peu nombreux. Il faut maintenir un corps spécial de gendarmerie maritime.

M. Sémeray.

Sur le chapitre 18 le Ministère avait demandé un crédit de 500 000 francs pour donner des draps de lit aux quartiers-maîtres et marins renagés. C'était un vœu général correspondant à un vrai besoin pour attuer les recrutements dans les zones de l'intérieur. Cette solution présentait en outre un grand intérêt au point de vue moral en relevant la situation relative des quartiers-maîtres et renagés.

Il faurait rétablir dans cet article les 300 000 francs abattus par la Chambre des députés : ce sont là de mauvaises économies.

Sur le chap. 19 la Chambre des députés a réduit le crédit pour automobiles. Ensuite là, mauvaise économie il ne s'agit pas de priver les chefs de moyens rapides de communication, il vaudrait mieux diminuer le nombre des chefs.

Sur le chapitre 46 recherches scientifiques, signalez combien le crédit est minime 1.300 000 francs. Cette somme ne correspond pas à l'importance qu'il faut prendre le service des recherches scientifiques dans une marine moderne.

Enfin au chapitre 10 il est bien regrettable d'avoir à constater que la Marine ne pourra envoi en 1929 utiliser les navires qui elle avait demandés pour la construction des réservoirs à combustible liquide qui vont lui faire cruellement défaut. À la fin du gel nous ne disposerons encore que de 150 000 tonnes de réservoirs alors que l'Italie en a 320 000 et que la Côte de Bretagne dans le seul envoi

(en avançant)  
précédent 30000 tonnes.

Telles sont les observations que j'avais à présenter sur les réductions opérées par la Cour des finances. Ce sont de véritables économies de borts de chandelle et j'interviendrai au second pour faire établir ces crédits si le Ministre ne l'a pas obtenu.

Les vraies économies à faire consistent dans de grandes réformes en tête desquelles je place celle des armements. Je compte d'ailleurs entretien ce Sénat de cette dernière question à propos postérieur du budget de la Marine.

M. le P<sup>t</sup>

Nous vous remercions de votre travail. M. Brindam et M. Perraud étaient chargés d'étudier le budget de la Marine marchande.

M. Brindam

Je présenterai mes observations lors de la prochaine réunion.

M. Lémy

Sur sujet de la Marine marchande il est important que je vous rappelle ce que je voulrais vous signaler. Il paraîtrait qu'en exécution du plan d'armes, & s'il aurait l'intention de comprendre les prestations en nature la construction par l'Allemagne de quatre paquebots, l'industrie française est éprise de cela. J'estime pour ma part que les prestations de l'Allemagne doivent être des prestations en matières et non des prestations en salaires.

M. Rio

Deux de ces paquebots auxquels vous faites allusion ont été en effet commandés par moi en Allemagne. Vous savez que la France a un besoin urgent de paquebots. Le Parlement m'a refusé les crédits nécessaires. Devons nous faire le pays de deux unités indispensables. C'est alors qui on a songé à les prendre sur les réparations en nature.

M. Leinerry

C'est une question que nous devons poser  
vendredi devant le Sénat à l'apport de M. Henry  
Béringer sur l'offre des prestations en nature

M. Fayon.

Il me semble qu'à l'occasion de la discussion du  
budget de la marine de guerre on pourrait demander  
au gouvernement certaines explications sur  
la future conférence de désarmement maritime  
dont il est question dans les journaux

M. le Président

J'amenèrai le Ministre à nous faire des  
déclarations, je réunis d'ailleurs un dossier sur  
la question.

La séance est levée

Le Président

## Séance du Mardi 31 Mars 1929

Présidence de M. de Kerquezec.

Présents M. M. de Haas, Brindeau, Perraud, Sari, Rio-Picot, Fayon, Lamy, Chauvet, Leroux, Rainier, de Pomerleau, Tanguy, Lassier.

### Budget de la Marine marchande.

M. Perraud

Le budget de la Marine marchande appelle en ce qui concerne le personnel quelques observations. Les dépenses de l'administration centrale sont trop élevées : les fonctionnaires sont dans nombreux pour qu'on n'ait pas besoin de renouveler les travaux supplémentaires. En outre il existe certains abus ; on donne aux fonctionnaires au plus de leurs traitements normaux des indemnités de fonction absolument abusives.

En ce qui concerne l'insécurité maritime en a supprimé des quartiers cela est du même conséquence auquel la suppression d'un certain nombre de fonctionnaires. Il y a en outre dans toute l'administration de la marine marchande une complication insurmontable. Anciennement il y avait une direction des pêches, les affaires lui étaient soumises directement, aujourd'hui il faut plus de deux ans pour que une affaire reçoive solution.

Si dans certains compartiments il y a pleine de personnel, dans d'autres au contraire il y a faimie. Le personnel de l'insécurité par exemple est insuffisant.

Les encouragements à la pêche de l'enneveu n'ont pas donné ce qu'on espérait : on redit

les crédits de 200000 francs ce n'est pas une initiative heureuse.

Je signale également que les crédits des chapitres 15 pour les phares et balises sont tout à fait insuffisants, les baliseurs ne peuvent même plus faire leurs tournées régulières. Nous demanderons le rétablissement du crédit voté par la Chambre.

M. Rivo

M. Perreau

Il est incompréhensible qu'on l'arrête là-dessus.

J'ai vu le directeur des phares, il m'a dit un peu pouvoir établir, nous avons un personnel admirable nos côtes sont les mieux éclairées et signalées du monde, mais encore faut-il que le personnel soit assez nombreux pour assurer le service. On ne trouve plus de marins pour les baliseurs, la solde est trop basse comparée aux salaires des marins du commerce.

M. Rivo

Nous sommes en retard au point de vue des phares hertziens qui permettent de naviguer par temps de brume.

M. Perreau

On paye des taxes pour les chemins vicinaux pour les automobiles, ne pourrait-on faire mettre des taxes sur l'assurance sur les polices d'assurances qui, en somme, bénéficient de ces mesures de sécurité : la taxe aurait l'affection spéciale du service des phares.

M. Brindeau

Dans son rapport M. Rostan fait allusion à l'œuvre de la l<sup>e</sup> <sup>mois</sup> entièrement de la Marine marchande

Cette commission dont j'ai l'honneur de faire partie a examiné sous toutes ses faces la question du développement de notre marine marchande. En ce qui concerne la construction, nous avons délibéré pendant près de dix huit mois, finalement

nous avons abouti à des résolutions qui s'orientent vers l'attribution de primes à la construction.

En ce qui concerne le crédit maritime la question est complexe : nous avions songé tout d'abord à créer un véritable établissement de crédit maritime contrôlé par l'Etat. Le Ministre des Finances a opposé à cette solution une résistance obstinée. M. Dern Meyer a déposé un projet de loi. On constitue un organisme qui aurait pour but de donner aux armateurs certaines facilités en leur garantissant une rétention sur les emprunts qu'ils contracteraient. Le point le plus délicat est de trouver les ressources qui alimenteraient cette caisse : on a songé à une taxe sur les marchandises importées. À première vue, cette taxe paraît ~~obligatoire~~ assez justifiée mais à la réflexion on peut se demander si elle ne ren-  
chérirait pas trop le prix de la marchandise et si elle ne ferait pas terrible empêchement aux les taxes déjà perçues par les chambres de commerce. Peut-être pourrait-on ajouter aux droits de douane un droit minimum qui serait une sorte de prolongation du droit de protection. M. Labruyère a été chargé d'établir un nouveau projet sur lequel nous allons être appelés à délibérer.

Une autre question s'est posée devant le <sup>nos</sup> entier parlementaire celle de l'application de la loi de 8 heures à la Marine marchande. Vous vous souvenez que M. Boivin-Champeaux avait à ce sujet déposé une demande d'interpellation. M. le P. du Conseil avait sollicité du Sénat l'ajournement de la discussion. Si nous avions maintenu l'interpellation le Sénat nous eût suivi, en revanche la Chambre aurait suivi

le Gouvernement. Nous avons estimé qu'il fallait faire un effort entre les deux assemblées, il valait mieux chercher une transaction. Cette transaction peut consister justement dans l'institution d'un crédit maritime dont je parlaïs tout à l'heure et qui aurait pu être considérée comme une compensation de la loi de 8 heures. Il aurait versé à l'armement annuellement une somme de 20 millions.

Que cette solution puisse soulever des objections je n'en discrèvais pas, mais je crois cependant que c'est la solution la plus sage.

Je crois que sur ce point il serait bon d'interdire les armateurs. La loi de huit heures est pour les armateurs français une lourde charge nous sommes le seul pays à l'appliquer : ni l'Amérique, ni le Japon, ni l'Angleterre ne l'ont adoptée.

M. Rio

M. Léon Meyer va faire paraître demain un nouveau sujet à ce sujet attendus son apparition, nous verrons après si nous devrons interroger. Le Gouvernement a promis une compensation aux armateurs, nous verrons s'il tiendra sa promesse.

M. Brindeau

J'ai cru devoir signaler cette question à la commission. J'en reviens au budget. Le crédit du chapitre 46 (entretien et amélioration des ports) est seulement de 20 millions ; si on marche à cette cadence les travaux envisagés seront terminés dans 50 ans. Nous pourrions diminuer le crédit de 1000 fr afin que la chambre opère sur

réévement.

Sur le chapitre n° 3 (phares et balises) la réduction apportée par la Chambre des finances est insurmontable. Il s'agit là de la sécurité maritime. Quelle responsabilité nous aurions si un accident venait à se produire cette année sur notre littoral par suite de défaut d'éclairage. Je sais ce qu'on peut me répondre. On veut dire qu'en par cette réduction éviter l'administration entre les mains du système anglais et à demander à la navigation une contribution pour l'entretien et l'amélioration du service des phares et balises. La situation de l'Angleterre et celle de la France ne sont nullement identiques.

En Angleterre diverses organisations percevraient des taxes pour l'éclairage du littoral, mais, en outre chacun des ports anglais étant libre de sa gestion, frappe la navigation d'un droit distinct et supplémentaire pour son balisage propre et pour l'éclairage de ses aires. Vous voyez la complication d'un tel système.

L'unité de notre service d'éclairage, qui est le premier du monde, fait sa force. Gardez-vous de toucher à cette unité.

Notez que la taxe dont il est question s'appliquerait à tous les navires français et étrangers : les étrangers la supporteront plus facilement que nous, car toutes les marines étrangères sont protégées. Il ne faut donc toucher qu'avec la plus grande circonspection aux conditions d'implantation

de notre marine marchande. Je me demande si vraiment il est opportun, dans la situation de notre marine de communiquer avec le système anglais.

M. Tayon

On parle aussi de mettre une taxe sur les assurances. Dans ce cas les bateaux augmenteraient leurs primes : le résultat serait le même pour l'armement.

M. Le Hars

Je signale à la Commission la situation de nos petits ports de pêche. Actuellement les bateaux portés de 40 ou 50 tonnes ne peuvent y accoster : il serait indispensable si nous voulions assurer des inscrits navigant maintenant que nos petits ports fussent aménagés : il faudrait par exemple, qu'un port comme Camaret puisse recevoir des bateaux de 40 à 50 tonnes qui peuvent faire la pêche jusqu'au Maroc. La Comm. des finances a approuvé un crédit de 5000 francs destiné à doter un camion de moteurs pour bateaux de pêche, il faudrait le rétablir.

M. Tayon

Vous avez raison c'est une hérésie. Dans un autre ouvrage d'idées je me propose de demander l'annulation de la taxe sur le chiffre d'affaire pour les bateaux de pêche n'excédant pas 50 tonnes.

M. Ric

Je voudrais signaler à la Commission un passage du rapport de M. Bourgat. Celui-ci dit à la page 43 "Aoutz que le S.S.A. d'Etat à la Marine marchande n'hésitait pas à dépenser 174 389 francs pour envoyer au Japon à octobre 1923 à Juin 1924 un officier avec mission d'y vendre éventuellement du matériel de

A

" constructions navales qui en définitive, a été  
" cédé sur place, en France à nos chantiers de con-  
" structions. On voit ainsi avec quelle légèreté,  
" certains services de la Marine marchande ont  
" dépensé les crédits que le Parlement met à leur  
" disposition malgré les difficultés de notre pays.  
Les faits sont exacts mais présentés dans  
ils prennent un caractère qu'ils n'ont pas.  
En octobre 1923 on était au lendemain de la  
catastrophe qui a ravagé le Japon. on a décidé  
l'envoi au Japon d'un officier qui offrait  
aux constructeurs japonais du matériel au  
prix de facture. Les autorités japonaises ont  
été très touchées de cette démarche et la mission  
de l'officier était plutôt une manifestation  
militaire qu'une mission commerciale. Voilà  
les faits présentés sous leur véritable jour.

Il sera tenu compte de toutes ces observa-  
tions lors du budget de la ~~Marine~~ Marine  
marchande et ceux de nos collègues qui  
voudront bien présenter des demandes de  
relèvement de ciel seront appuyés par  
la C<sup>e</sup> de la Marine.

M. Lissier

Je n'étais pas à la dernière réunion lorsqu'il  
a été parlé du budget de la marine de guerre.  
Je voudrais demander un relèvement de 2000 francs  
au chap. 5. Il s'agit des archives de la Marine.  
Celles-ci sont dans une situation telle  
qu'il n'y a plus moyen de les consulter.  
M. Poincaré étant P<sup>r</sup> du Conseil a demandé  
un document : on va le lui retrouver.  
Les archives sont entreposées dans les sous-sols

elles y moinsissent et souffrent peu pour  
je demanderai à titre individualisé un relâche-  
ment de crédit de 2000 francs j'espère que le <sup>ministre</sup>  
voudra bien s'assurer à ma demande  
il n'y a qu'en France où les archives  
se trouvent dans un pareil état

M. le Président Votre observation est très juste. La <sup>1<sup>re</sup> partie des  
finances ne se doute pas de l'état des coûts  
de la marine. Il faut que les  
services puissent travailler dans des conditions  
normales. Il faut que la <sup>2<sup>me</sup> partie des finances  
comprenne cela.</sup></sup>

M. Léonier Nous n'avons même pas un historique de  
la dernière guerre.

M. le Président L'Ecole de guerre qui travaille avec l'état-major  
que vous connaissez a besoin de ces archives.  
Vous avez parfaitement raison ! nous sou-  
tiendrons votre amendement.

M. le Président J'ai été informé que M. le Ministre de la  
marine demanderait au Parlement de  
voter la mise en chantier d'un certain nombre  
d'unités reliquats de la deuxième tranche  
du programme naval et alors avant que le  
Parlement ne se sépare pour Pâques. C'est  
toujours la même procedure ou nous votons  
au dernier moment. Pour ma part je fais  
toute réserve. En tous cas je demanderai à  
la <sup>1<sup>re</sup> partie de ne se prononcer qu'après avoir étudié  
très sérieusement le projet. (Absentement)</sup>

La séance est levée

Le Président

Séance du Jeudi 2 Avril 1923

Présidence de M. de Berquicec.

Présents: MM. Le Hars, Brindeau, Bergeron, Tanguy, Duplantier, Henrion, Chauvet, Flaminier, Broteau de Blois, Lemery.

M. le Président

Je vous ai entretenu à la dernière séance des intentions de M. le Ministre de la Marine au sujet du programme naval. La solution est à ses yeux si urgente qu'il demande à être entendu dès maintenant par la Commission bien que le projet ne soit pas encore voté par la Chambre. Il nous demandera de statuer pour ainsi dire par avance. Si la Comm n'y voit pas d'objection je vais prier M. le Ministre d'entier (assentiment)

Audition de M. Dumessil Ministre de la Marine

M. Dumessil Minis-  
tre de la Marine

J'ai demandé, Messieurs, à être entendu par vous pour que nous puissions nous mettre d'accord sur un projet que j'ai l'intention de demander à la Chambre de voter d'urgence et d'apporter aussitôt devant le Sénat.

Vous n'ignorez pas que l'autre Assemblée a toujours saisie de la seconde tranche du programme naval. Sur cette seconde tranche, la loi du 12 avril 1924 nous avait autorisés à mettre en chantier 2 croiseurs de 10000 tonnes, 6 torpilleurs et 2 sous-marins, il reste toujours sur cette dernière tranche à construire 2 croiseurs 16 arme-torpilleurs, 18 torpilleurs, 2 sous-marins de croisière 28 sous-marins de 1<sup>re</sup> classe,

6 sous-marins mouilleurs de mine, 2 mouilleurs de mine de surface, 4 pétroliers, 1 ravitailleur de sous-marin, 1 transport d'aviation.

M. le chef Grand-maison a déposé son rapport sur ce sujet de la deuxième tranche. La Commission des finances de la Chambre a donné un avis favorable mais il me paraît difficile qu'un programme de cette importance soit adopté sans une large discussion dans les deux assemblées. Cette discussion est d'ailleurs souhaitable et il est bon qu'on parle publiquement en détail des choses de la Marine. Mais tant cela ne peut être fait rapidement.

Il faut bien pour donner du travail à nos arsenaux trouver l'autorisation, avant le départ des chantiers de mettre en chantier un certain nombre d'unités, les cales vont être vides, or c'est une économie de temps et d'argent lorsque les unités en chantier peuvent se succéder sans interruption. Si je n'obtiens pas le vote du projet avant l'assemblée des chantiers, j'aurai un trou dans la série de mes constructions. Aussi vais-je demander à la Chambre de distraire de la seconde tranche du programme naval les unités dont la mise en chantier était prévue pour 1928 soit un croiseur léger, 3 contre-torpilleurs, de torpilleurs, 7 sous-marins de 1<sup>re</sup> classe 2 sous-marins mouilleurs de mines 1 mouilleur de mines de surface, 1 transport d'aviation.

Il faut en effet que dès Juillet, je puisse mettre en chantier un croiseur à Brest, il faut que mes services aient le temps de préparer les plans.

C'est pourquoi je me permets de solliciter de vous un vote aussi hâtif et l'emploi d'une procédure rapide. Je me suis efforcé comme vous le verrez de faire la trajectoire de 1928 aussi importante que possible. La démarche que je fais auprès de vous je la ferai également auprès de la C<sup>mme</sup> des finances. J'espere que vous voudrez bien m'appuyer.

M. Fayon.

Je crois que votre proposition est sage. Même en se hâtant les deux Assemblées ne pourraient voter d'ici la prorogation des Chambres la seconde tranche du programme naval. Comme vous le dites il faut qu'à cette occasion un grand débat s'instaure sur la Marine. D'autre part il ya intérêt à ne pas interrompre le rythme normal des mises en chantier.

M. Plaissières

De quelle espèce sont les unités à mettre en chantier sont-à des unités de défense des côtes ou des unités d'attaque en haute mer?

M. le Ministre

Le tout des unités légères qui font partie de la seconde tranche du programme naval, de cette seconde tranche est elle-même bien d'atteindre le tonnage prévu par le statut naval des navires. Quand je dis statut naval des navires, j'entends que chaque arme ou matériel doit avoir son statut : je déposerai un statut pour chaussée c.a.d pour les navires, pour l'aéronautique, pour les combustibles, pour l'aménagement des ports.

La conférence de Washington a fixé à 175 000 tonnes la flotte de capital ships mais pour les unités légères et les sous-marins nous avons conservé toute liberté. J'ai pour le moment fixé à 360 000 tonnes l'importance de notre

flotte légère de surface, où 96 000 tonnes celle des sous-marin. Pour voyez que nous sommes encore loin de compte. Les lues en 28 novembre 1922, du 30 Juin 1923 et du 12 Avril 1924 ne m'ont donné que 84 900 tonnes de navires légers et 20 000 tonnes de sous-marin c'est à dire le quart ou le cinquième de ce que prévoit l'estatut naval. Voila pourquoi je vous supplie de ne pas arrêter la continuation du programme naval. Il nous fait envisager chaque année la mise en chantier de 40 000 tonnes, cela n'est pas supérieur aux années de remplacement d'un flotte constituée comme le permettra le statut naval. Si nous continuons à ce rythme en 29, 26, 27, 28 et jusqu'en 29 nous aurons en 1932 : 188 000 tonnes de navires légers, 73 600 tonnes de sous-marin. Nous ne pourrons vraiment avoir moins.

Pour 1928 j'ai posé l'importance des mises en chantier de 40 000 à 7 000 tonnes

Le croiseur de 10 000 tonnes sera armé de canons de 203 et sa protection contre les torpilles se trouvera singulièrement améliorée. Sa vitesse sera de 31 noeuds : celle des croiseurs précédents était de 33 noeuds, mais nous avons préféré sacrifier un ou deux noeuds de vitesse pour réaliser une protection efficace.

Sur ces 7 000 tonnes 32 000 iront aux arsenaux, 24 500 aux chantiers privés. L'année dernière, M. le Ministre, voté fiducialement nous avait mis dans une situation semblable il nous avait demandé de voter d'urgence une partie de la seconde tranche du programme naval

M. le P. P. D.

L'Etat <sup>leur</sup> avait des obligations de doctrine à présenter comme elle en a aujourd'hui. Nous n'avons pu le faire : ce fut pour nous un sacrifice. Nous vous demandez aujourd'hui de la renouveler, vous comprenez combien la situation dans laquelle vous nous placez est périlleuse.

Vous connaissez comme nous la gravité du problème. Ce problème nous l'avons étudié à fond, nous avons dressé le programme naval tel que nous le concevions. Sur un certain nombre de points, il diffère de celui que votre prédecesseur et vous avez envisagé. Lorsque M. Rambert est venu ici nous lui avons dit qu'il était son programme était incomplet. Il l'a résumé, mais nous a objecté l'état des finances de la France. Il a même été plus loin il m'a dit : "voyez le Président du Conseil, c'était alors M. Poincaré, exposez lui votre point de vue et tâchez de l'amener à partager votre opinion". Nous avons tenu dans les oreilles les déclarations que nous avait faites le chef d'Etat-major il nous avait dit que si une guerre éclatait demain, il ne pourrait mobiliser plus du tiers de notre flotte il ajoutait que si dans un nouveau conflit nous avions l'Italie contre nous, il ne garantirait pas de pouvoir assurer les transports de troupes entre l'Algérie et la France par la Méditerranée. Aussi envisageait-il la possibilité de transporter ces troupes de l'Afrique du Nord par l'Océan. Je vis M. le P<sup>r</sup> du Conseil, je lui avais fait remettre au paravant le dossier, il renvoya la justesse de nos demandes

et pourrit d'y faire donner satisfaction. La dessus suivint la crise des changes elle empêtra le projet.

La l' <sup>mm</sup> a une doctrine, qu'elle a travaillée, mûrie, cette doctrine tient tout à cœur et aujourd'hui il nous semble d'autant plus de vous accorder sans débat ce que vous nous demandez que notre intention était justement à l'occasion de la 2<sup>e</sup> branche du programme naval, de livrer bataille sur l'insuffisance de ce programme et de dire au Sénat quel est le véritable état de notre marine.

Vous avez reconnu vous-même qu'un grand débat était nécessaire, il faut qu'il ait lieu dès la rentrée, il faut que vous en preniez l'engagement formel; à cette condition, mais à cette condition seulement nous ne nous opposerons pas à ce que vous recevrez satisfaction, mais je vous en supplie que ce soit la dernière fois qu'on nous suggère aussi à l'improviste de demandes fragmatiques.

M. le Ministre

Je suis, en principe, tellement d'accord avec vous sur la nécessité d'augmenter le nombre de navires que je demande pour cette année la mise en chantier de 77 000 tonnes au lieu de 60 000.

M. Servain

Donnera - L'an prochain dans à l'arsenal de Rochefort.

M. le Ministre

Non. Mon intention est de supprimer Rochefort en tant qu'arsenal et l'en faire un établissement hors des ports. J'ai élaboré un projet en ce sens, il est en ce moment

soumis au contre-seing de M le Ministre des finances. Les seules unités dans la construction sera confiée à Rochefort seront des unités de servitude, des renvoqueurs, de chevaux. Rochefort fabriquera aussi du matériel, des mines qui sont actuellement fabriquées en totalité par l'industrie privée.

Le projet que j'ai déclaré ne manierai que deux arsenaux Brest et Lorient deux points d'appui Cherbourg et Brest un établissement chargé des constructions neuves Lorient. Rochefort deviendra comme Grangny, Moret, Ruelle une usine de la marine faisant des mines, des accumulateurs, celui confierai les fermes métalliques du grand hall des torpilles de Lorient.

Je vous indique en passant que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier j'ai fait appeler tous nos arsenaux établissements et mines la comptabilité industrielle : nos commandes ainsi nos prix de revient.

M. Leineny

Ceci est une question distincte du programme naval. Avant que les travaux formaliens que vous envisagez ne viennent apérés il faudra qu'un grand débat la aussi soit institué.

Pour ce faire je demanderai au Sénat la suppression de tous ces établissements permanents qui ruinent le budget de la Marine au detriment des constructions neuves.

M. le Ministre

Je veux comme vous économiser les deniers de l'Etat mais je ne veux pas à ce titre pêter les ponts liés à l'industrie privée ni être obligé

M. Fayon

d'en passer par ses enigmes.

Ent à l'heure vous nous avez dit que vous vouliez donner un croiseur qui va être mis en chantier une protection meilleure. Aux dépens de quels éléments obtiendrez-vous cela.

M. le Ministre

Aux dépens d'aucun élément, simplement par des cloisons remplies de charbon. Sauf la vitesse sera de 32 nœuds elle pourra atteindre 33 en coup de force. Une protection contre les bombes d'avions est également prévue. Y a-t-il une protection contre les gaz ? Avez-vous prévu le lancement d'avions ?

M. le Ministre

Les chaudières sont protégées contre l'envahissement des gaz. En ce qui concerne le lancement d'avions on étudie un système de catapulte.

M. Fayon

Quel sera l'armement

M. le Ministre

8 canons de 203 en quatre tourelles doubles

8 canons de 37, 8 de 37, 12 mitrailleuses et des tubes lance-torpilles

M. Fayon

des torpilleurs ?

M. le Ministre

Ils sont supérieurs aux torpilleurs italiens

M. Fayon

Le tonneau de cuire ?

M. le Ministre

Il sera de 8 000 tonnes, il aura une vitesse de 30 nœuds il pourra au besoin servir de transport rapide pour les troupes

M. Fayon

Quels sont les crédits prévus ?

M. le Ministre

Pour cette année, ils sont seulement de 35 millions, mais les années suivantes ils seront plus élevés : en 1926 il faudra 100 millions. Dans les révélations que je demande il y a 900000

pour l'amélioration du service technique  
c'est l'assurance d'une dépense de 4 millions  
que j'estime nécessaire. Je voudrais que  
les membres de la Chambre de la Marine viennent  
au ministère installé où quelques années travaillé  
le service technique, dans des locaux sans  
air sans lumière : il est presque impossible  
de vivre là dedans.

M. le Président

C'est pas seulement votre service technique  
c'est tout votre ministère qu'il faut reorganiser  
matériellement, il vous faudrait mieux  
grouper vos services, pourvoir à une  
installation industrielle. Si vous  
faites cela vous aurez rendu un service  
considérable à la Marine.

M. Chammel

Ce que vous venez de dire au Ministre  
de la Marine, M. le Président, est vrai de  
tous les ministères.

M. Hennessy

Le Lénat est resté longtemps sans avoir  
de séance, pourquoi n'avez-vous pas fait  
voter il y a deux mois le projet par la Chambre  
nous aurions eu le temps de l'examiner.

M. le Ministre. J'ai déposé le projet en fin d'année, jus-  
qu'à ces jours derniers je n'ai pu obtenir  
sa mise à l'ordre du jour.

M. le Ministre secrétaire

M. Lénormy

Le grand débat sur la Marine que l'on nous  
promet d'initier au mois de Mai n'aura  
aucun intérêt si le projet est voté. On nous  
engage ainsi peu à peu et nous aurons voté  
la seconde branche du programme naval par

petits morceaux sans avoir eu la possibilité de nous expliquer d'une manière complète sur la politique navale du pays, sur les transformations que doit subir notre organisation maritime, sur le meilleur aménagement des ports. Quand cela se trait. On va nous demander des sommes fort élevées pour la construction d'unités, il faut d'abord que nous examinions si ces unités sont utiles si leurs caractéristiques correspondent bien au service qui on leur demandera. Ensuite nous tenons là un moyen d'obliger le Ministre à réaliser des économies et notamment à supprimer les arsenaux qui n'en servent uniquement qu'à un but électoral. Pour moi je voudrais que nous désirions au Ministre nous ne votions le projet que si vous nous apportez la réforme des arsenaux et de votre administration. La question est à étudier. répondra - L. il suit. Le ministre en possède tous les éléments, d'ici fin mai il peut se décider et alors nous voterons à la fois toute la seconde branche du programme naval et les projets de réforme. Si nous votons aujourd'hui les quelques unités qui nous sont demandées avant toute réforme ! Voila mon sentiment des observations de notre collègue Lemery sont judicieuses et dans leur principe je les accepte. Mais si nous ne votons pas les mises en chantier qui nous sont réclamées aujourd'hui le Ministre nous l'a dit c'est l'arrêt des travaux, les cales vont être libres, pourrons-nous les laisser inoccupées et ne pas utiliser des ouvriers que nous serviront

M. Fayon.

oblige de payer à ce rien faire ou peu de chose.  
Le Ministre voudrait passer ses commandes  
dès le 1<sup>er</sup> avril pour que les premiers travaux  
puissent commencer dès le mois de juin.  
J'aurai en regrettant qu'on nous oblige à voter  
par petits morceaux un programme sur lequel  
il faudrait jeter une vue d'ensemble je ne  
crois pas que nous pourrons refuser ce qui on  
nous demande.

M. Plaumier

Le Ministre nous a dit qu'il avait absolument  
besoin de ces mises en chantiers pour assurer la  
continuité du travail tant dans les ateliers  
que dans les chantiers plus fournieus de la  
Marine. Je vois en outre que notre Marine  
n'est pas dans une situation si brillante qu'il  
soit indifférent de l'augmenter d'un certain  
nombre d'unités destinées surtout à défendre  
nos côtes contre une agression possible. Je  
votterai donc le projet mais je insiste pour  
que le R<sup>e</sup> faitant état des observations de  
M. Denner se fasse l'écho des protestations de  
la C<sup>m</sup> qui ne devrait plus être suivie au  
dernier moment de projets fragmentaires.  
Au fond le Ministre est de votre avis. comme  
notre Président, comme vous tous il devrait  
avouer hautement avoir une grande marine. Malheu-  
rusement il se heurte aux C<sup>m</sup> des finances.

M. le Comte de Bléville

Nous sommes placés dans cette alternative : ou  
avoir rien ou peu de chose. Il vaut mieux  
avoir peu que rien. Voter le projet mais dès  
la rentrée engager le grand débat sur la marine  
débat que pour ma part, je considère comme  
absolument nécessaire.

M. de Lavaignac. Tout en m'assurant aux critiques percutantes  
par M. Denney sur les vvidures desquelles,  
nous sommes saisis, j'estime qu'il n'est  
pas indifferent d'accueillir le plus rapidement  
possible le nombre de nos unités.

La Comm<sup>e</sup> a adopté de suite l'adoption du projet  
dont M. le Ministre vient d'exposer l'économie.  
M. Fayon est désigné comme R<sup>e</sup> sur. Il  
déposera un rapport favorable dès que le projet  
aura été voté par la chambre.

Il est bien entendu que ce rapport figu-  
rera sur les réserves formulées par M. Denney  
(désertulement)

La séance est levée

Le Président

M. le P<sup>r</sup>

## Séance du Mercredi 10 Juin

Présidence de M. de Verguey  
 Présents M. M. Fayon, Martin Binachon  
 Hery, Bergeon, Le Hars, Brudeau, Lemery  
 Tenuix, Birotteau, de l'Arrignais, Hamon  
 Magnien.

### Affaires diverses.

M le P<sup>t</sup>

Permettez-moi, Messieurs, de saluer notre  
 nouveau collègue M. Martin-Binachon  
 qui nous apportera l'aide de son expérience dans  
 l'affaire de marine.

La C<sup>mm</sup> a également appris qu'un deuil  
 cruel avait frappé notre collègue M. Lannier.  
 Je suis sûr que nous exprimerons l'interprète de  
 la C<sup>mm</sup> en lui adressant l'expression de notre  
 sympathie.

### Réparation en nature.

M le P<sup>t</sup>

A la suite des observations de M. Lemery  
 j'ai demandé que nous fassions un point  
 sur le projet de loi relatif à la création d'une  
 compagnie de réparations en nature. Le Sénat en a débattu  
 aussi. Il faudrait désigner un Dr<sup>e</sup>  
M. Lemery en désigné comme rapporteur.

### Programme naval

M le P<sup>t</sup>

Depuis notre dernière réunion où M. Denouvel  
 nous avait demandé de rapporter halvement  
 et de faire voter par le Sénat un projet de loi  
 autorisant la mise en chantier d'un certain

nombre d'unités, le Ministre Hauriol est tombé avant d'avoir pu faire voter ce projet. Le nouveau Gouvernement l'a repoussé, fait voter par la Chambre à sa dernière séance d'avril et déposé au Sénat le soir même. Les Chambres s'assemblaient quelques instants après le projet n'a pas été voté. Mais là un incident s'est produit.

Le projet voté par la Chambre portait comme intitulé : "projet portant ouverture de crédits sur l'exercice 1928 pour l'achèvement des unités constituant le reliquat de la deuxième branche du programme naval".

L'autorisant des crédits "portant ouverture de crédits" la C<sup>mme</sup> des Finances a fait renvoyer le projet au fond.

Dès que j'ai été amené de cela, j'ai écrit au Président du Sénat pour protester. Une question de cette nature doit être renvoyée au fond à la C<sup>mme</sup> de la Marine, communiqué technique seule qualifiée pour déterminer le nombre et les caractéristiques des navires à mettre en chantier : la C<sup>mme</sup> des Finances n'a qui a donné un avis sur les œuvres nécessaires : que nous pouvons ou ne pouvons pas accorder les sommes demandées.

M. le Président du Sénat m'a répondu en paraissant me donner raison : dès la répudie des séances, j'ai été convié à la réunion des Présidents, la discussion fut à peine. M. Milliet Lacroix sortit quelques fois de la modération. Enfin il a été décidé qu'il y aurait deux rapports sur la fond et que

La Chambre des Finances ne prendait de décision que après  
que nous aurions statué.

Notre droit est donc révocé.

M. le Ministre de la Marine a demandé à être  
entendu : nous finirons tout et heure la date  
de son audience.

Je vous donne la parole à M. Frayon qui va  
me indiquer de quel sens il a été établi  
son rapport.

M. Frayon.

Le ~~projet~~ <sup>projet</sup> a été voté par la  
Chambre le 24 Avril. Il amporte 1 croiseur de  
10000 tonnes type Duquesne et Duguay-Trouville amélioré  
les torpilleurs (3 contre torpilleurs et 4 torpilleurs)  
sont du même type que les unités déjà en  
chantier de même que les 7 sous-marin de  
1<sup>re</sup> classe de 1500 tonnes.

Il prévoit aussi 2 sous-marin meilleurs de  
mine, 1 meilleur de mines de surface et  
un transport d'avion.

Ce projet ne nous satisfait pas complètement,  
je trouve notamment insuffisants  
le nombre (7) des sous-marin. Je sais bien  
que nous nous trouvons en face d'une limita-  
tion de crédits, mais nous devons examiner  
si nous ne pourrions aménager ceux-ci  
autrement.

Une question se pose aussi. Pourquoi n'a-t-on  
pas envisagé la construction d'un ravitaillleur  
de sous-marin alors qu'on prévoit un trans-  
port d'avion. Le ravitaillleur de sous-marin  
est indispensable à la défense de nos colonies. Nous  
pourrons avoir à défendre une colonie lointaine  
comme l'Indo-Chine. Nous ne pourrons le

faire qu'en y envoyant des sous-maries, ils  
 pourraient être envoyés par une sorte  
 de mer gigogne qui leur servirait d'atelier et  
 d'écuries pendant le voyage et de base en  
 quelque sorte quand ils seraient sur le théâtre  
 des opérations. A cela on nous répond que les  
 sous-maries de 1500 tonnes ont un grand  
 rayon d'action mais cette objection ne nous  
 satisfait point. Nous avons insisté pour  
 l'adjonction de cette unité. Si nous nous  
 sommes heurtés à une difficulté. Le service technique  
 des constructions navales est sur charge.  
 de temps. Pour étudier un pareil type de navire  
 il demande un an. C'est inadmissible. Il se  
 passera et mourront en Extrême-Orient des  
 événements graves. Leur développement  
 pourrait d'ici quelques années nous amener  
 à avoir à défendre l'Inde-Chine nous ne  
 pourrions plus au dépourvoir.

Peut-être, pour rester dans la limite des crédits  
 pourrait-on supprimer deux torpilleurs et les  
 remplacer par ce navire à deux sous-maries.  
 Mais cela obligerait à projeter à rebours  
 devant la Chambre il faudrait que les deux  
 assemblées se mettent d'accord avant les vacances.  
 Il y a de ce projet une partie qui pour  
 ma part je considère comme extrêmement  
 importante c'est l'aménagement du service  
 technique. M. le P<sup>r</sup> et moi sommes allés  
 hier visiter ce service. On y travaille dans  
 des conditions d'hygiène lamentables, on y  
 manque de place et d'air. On ne peut le laisser  
 en cet état. Le Ministre demande à utiliser

un terrain qui se trouve à côté du bâtiment des caisses et y faire installer des bureaux, industriellement organisés. Cela est indispensable si nous voulons augmenter le rendement de ce service.

M. Lémeré

S'il ne s'agissait pour nous que de disposer les unités de la petite branche qui nous est demandée, je ne pourrais pas d'objectif grave à présenter. Mais nos allégations voudront bien se rappeler comment la question se pose pour le C<sup>m</sup> de la Marine. Il faut que celle-ci obtienne un débat public nous avons des choses à dire que l'opinion publique doit connaître. Au moment de la discussion du budget on nous a empêché de parler car il fallait aller vite ; on nous avait permis d'insérer un grand débat au mois de mai, le Ministre est tombé il n'en a plus été question.

Or la situation est trop grave pour que nous puissions continuer à garder le silence. Il faut qu'on sache ce qui se passe rue Boulaye. Depuis la guerre nous avons dépensé 1.900 millions d'une unité nouvelle n'est encore en service. Le Ministère de la Marine n'est plus un ministère de défense nationale, c'est une unité qui entretient des ouvriers sans jamais rien produire. Les officiers de la Rue Boulaye ne semblent pas comprendre non plus que la conception de la guerre maritime a changé. Ils en sont restés à la navigation à voile, au temps où l'on mettait les navires en ligne en face l'un de l'autre. Ils se battaient armés jusqu'à ce que l'un des deux soit coulé.

C'est maintenant une méthode de guerre impossible pour nous. Nous n'avons qu'un

but à chercher. Garantir nos communications  
éloigner celles de l'ennemi. Il faut que l'état-  
major général nous dise quelles sont les unités  
propres à remplir ce rôle, les mieux aptes à  
gêner l'ennemi. Or l'état major n'a rien  
point comme idée personnelle, il se contente  
d'imiter ce qui se fait ailleurs : c'est le moyen  
il est toujours en retard sur les autres.

Il faut poser au ministre la question : une  
faire très nette. Quelle conception se fait-il  
de la guerre navale moderne, et de quelles  
unités a-t-il besoin ?

Des unités il en faudra beaucoup et de toute  
sorte. C'est pourquoi nous n'avons pas le droit  
de gaspiller l'argent : il faut instaurer une  
politique d'économies. On réalise ces économies  
sur la flotte navigante ? Impossible. Sur les  
constructions neuves ? ce serait un crime.

Il y a les arsenaux et c'est sur eux qu'il  
faut opérer des économies sombres. Je continuerai  
sur ce point l'effort que j'ai commencé,  
il devra aboutir si vous me soutenez.

Il va mal de la Marine : l'état major  
n'existe plus, il est sous l'autorité du cabinet  
militaire, c'est indémissible : on paie les  
ouvriers des arsenaux sans leur donner de  
travail. Partout c'est le gâchis et le dévouement  
il faut que cela cesse. Et je ne m'arrêterai que  
lorsque j'aurai obtenu ces réformes. (Appl.)

M. Léonier

L'intervention de M. Léonier va écourter  
la réunion. Je suis d'accord avec lui en  
ce qui concerne le dévouement qui existe au  
ministère de la Marine, il n'y a ni doctrine

M. Lémeray

ni suite de les accepterons.

M. Lémeray

Notre Président était arrivé à obtenir la création d'une direction de la guerre sous marine, on l'a démolie et on la remplace soigneusement lorsque le Ministre viendra il faudra qu'il s'explique nettement.

En ce qui concerne les arsenaux je ne puis suivre M. Lémeray, et notamment son Poulidor. Poulidor doit être conservé c'est notre seul arsenal qui vaut à l'abri des attaques d'avions de nos ennemis possibles.

M. Martin Binachon J'appuie complètement les observations de M. Lémeray. Je vous signale que si le service technique ne fonctionne pas bien, c'est c'est parce qu'il est mal installé, mais aussi parce que tous les ingénieurs quittent le service de l'état pour ceux de chantiers privés. Où ils trouvent des avantages matériels autrement importants.

mee Pt

M. Farjon et moi avons été hier visiter le service technique. M. Farjon vous a dit l'état lamentable de son installation matérielle je n'y visiterai pas.

Le directeur nous a montré la liste des études qu'on lui avait demandées, elle est fort longue on nous a montré les plans du nouveau croiseur que j'ai formulé deux observations. La première a trait aux conditions d'habitabilité. Alors que les chantiers privés ont dans des torpilleurs destinés à la flotte trouvé le moyen de former des couchettes il faut le faire également chez nous on en est encore au vieux maniac.

La seconde portait sur le voisinage des urbans-

tibles et des explosifs. Nos services n'ont rien appris depuis la guerre. Les critiques formulées par M. Lemery sont indulgentes. Nous ne devons pas laisser passer ce projet sans mettre le pays et la Marine elle-même en face de la situation.

M. Fayon  
M. Le Hars

Nous sommes tous d'accord sur ce point. Ne pourrait-on faire étudier les types d'unité à ce propos par le service technique et par l'industrie privée. celle-ci a souvent trouvé des solutions heureuses.

M. Lemery

Vous avez raison on devrait instituer des concours.

M. Fayon

Le grand débat que nous souhaitons devra éclairer l'opinion publique. La France est dans une mauvaise situation militaire. Supposons que les allemands, les italiens et les espagnols formeront bloc contre nous dans le Méditerrané où quelle serait notre position.  
En 1926 la France aurait 9 cuirassés, 3 croiseurs rapides, 8 croiseurs légers, 7 contre torpilleurs 55 torpilleurs, 1193 sous-marin.

Le bloc ennemi mettrait en ligne 9 cuirassés 3 croiseurs rapides, 19 croiseurs légers 9 contre torpilleurs 65 torpilleurs, 532 sous-marin.  
En 1928 la France aurait 9 cuirassés, 0 croiseurs rapides, 10 croiseurs légers, 10 contre torpilleurs, 50 torpilleurs 622 sous-marin.

Le bloc ennemi mettrait en ligne 7 cuirassés 2 croiseurs 22 croiseurs légers, 21 contre torpilleurs, 82 torpilleurs 1167 sous-marin.  
En 1932 la France aurait 6 cuirassés et peu de valeur. 9 croiseurs légers, 21 contre torpilleurs.

~~80~~ torpilleurs et 1600 marins.

Le bloc ennemi avait 10 croiseurs ou croiseurs allemands couverts 22 croiseurs légers 26 contre-torpilleurs, 78 torpilleurs, 66 sous-marin. Ainsi ces unités nous avons nos colonies à défendre et pourquoi un ravitailleur de sous-marin, un transport d'aviation et des navireaux de mines sont indispensables.

M. Henriony

Comme ravitaillant de sous-marin on pourrait utiliser un paquebot. Si vous faites croire le ravitaillant par la Manche il ne marchera jamais.

M. Dassier

Le but de notre politique navale doit être de maintenir nos communications. Pour cela il faut surtout des torpilleurs et des sous-marins. C'est certain mais comme nos ennemis auront aussi des torpilleurs et des sous-marins, il faut avoir des unités plus puissantes qui luttent entre eux et les empêchent de nos armes.

M. Henriony

M. Taitzé nous a présenté tout à l'heure un bloc d'ennemis impressionnant. Il fautependant nous dire une chose: nous ne pouvons échapper avec tout le monde à la guerre.

Pourquoi ne envisageons-nous pas une alliance avec l'Allemagne : les événements en France nous fournissent une occasion propice. Pour transporter nos troupes d'Afrique en France l'Espagne serait la route la plus courte et la plus sûre.

M. le P<sup>t</sup>

Tous aux bout à bout vaincu. J'ai déjà envoyé une note de ce sens au Conseil suprême de la Guerre. Avec l'Italie nous ne pourrons jamais nous entourer : elle vient de l'ennemi

et Nice c'est une des conditions qui elle avait  
naguère posées pour sa neutralité. Mais avec  
l'Espagne on peut aboutir à un accord  
diplomatique.

M le Pt

Je vous permets de faire demander  
à M le Ministre de la Marine quel jour  
lui conviendrait pour être entendu par  
les Chambres.

Il sera à votre disposition vendredi prochain  
après-midi.

Notre prochaine séance est donc fixée à cette  
date.

La séance est levée

Le Poudent

Seance des Vendredis 12 Juin 1923

Présidence de M. de Huguegeee

Présents M. M. Hery, Lamire, Gordan, Bugeon, Piotteau, Martin Biachon, de Lavaignais, Faucon, Lemery, Mahieu Tenuix, Hemery, Limis

Audition de M. Borel Ministre de la Marine.

La sténographie de cette audience est jointe au procès-verbal de la première séance.

La séance de l'audition du ministre se poursuivra le Jeudi 18 Juin.

La séance est levée

13

Séance du Jeudi 18 Juin 1923

Présidence de M. le Ministre  
Présents M. M. Fayon, Mahieu, Martin-  
Binachon, Hery, Giordan, Lamy, Limet  
Le Hars, Turpin, Biolléau, de Poncet,  
de Lavergne, Servain, Henrion, Denuy

Suite de l'audition de M. Borel Ministre  
de la Marine.

M. le Ministre est accompagné de M.  
l'amiral Salam chef d'état-major et de  
M. Fleury directeur du service télégraphique.  
La sténographie de cette audience est  
jointe au procès-verbal de la présente  
séance.

—  
Après le départ du Ministre la 1<sup>re</sup> de  
la Marine décide de se joindre à la 1<sup>re</sup>  
de l'Armée, à la 1<sup>re</sup> des Affaires étrangères  
pour entendre M. le P. du Conseil sur les  
événements du Maroc.

Cette audience aura lieu à Mercredi  
24 Juin.

La séance est levée

## Seance du Mercredi 24 Juin.

Présidence de M. de Kerquèze.

Présents : M. M. Sarr, Lissier, Hery, De Ponterea, Limery, Fayon, Brindeau, Servain, de la Vignais.

mept

### Programme naval

nous avons aujourd'hui à prendre une décision sur le projet. Nous allons procéder à l'examen des articles. L'art 1<sup>er</sup> indique les unités à mettre en chantier au cours de l'année 1926.

Ces unités sont : 4 croiseurs de 10000 tonnes,

3 contre-torpilleurs

4 torpilleurs

7 sous-marins de première classe (1500t)

2 sous-marins secondaires de 1000t

1 navire de mines de surface

1 transport d'aviation.

M. Lissier a déposé deux amendements. Par le premier il demande à remplacer le croiseur dont le coût serait de 141 millions, par trois contre-torpilleurs (coût par unité 41 millions) dont le coût total ne serait que de 123 millions.

M. Lissier

Je considère pour ma part que les contre-torpilleurs et des sous-marins rivés seront beaucoup plus utiles que des croiseurs. En temps de guerre, les croiseurs seraient obligés de rester au port car ils seraient beaucoup trop vulnérables aux attaques des sous-marins ennemis. Le chef d'Etat-major nous a bien dit ici qu'on étudiait la mise à l'abri des croiseurs contre les torpilles. Il nous a indiqué sans autre précision. D'ailleurs que des expériences sur des croiseurs étaient faites. Or les expériences faites

sur des caissons ne prouveront absolument rien attendu que ces caissons ne sauveront pas dans la situation de la coque du croiseur à la mer. Ces expériences n'offrent aucune sécurité et c'est sur leur résultat qu'on va engager des millions. Il y aurait des mesures plus utiles à faire.

J'aurais en outre savoir que les types de chaufferies pour ce croiseur ne sont même pas arrêtés on ne sait encore si les feux seront horizontaux ou verticaux et c'est là ces erreurs qui nous demandent l'autorisation de construire un croiseur qui coûte 141 millions qui ne servira à rien au temps de guerre alors que nous manquons de sous-marins et de torpilleurs. En outre si une nouvelle conférence de Washington se réunissait nous aurions tout avantage à posséder un grand nombre de petites unités. On pourrait plus difficilement nous en réduire le nombre.

M le P<sup>t</sup>

Vous avez j'aurais un second amendement tendant à remplacer le transport d'aviation par 4 sous-marins de 1900 tonnes à 29 millions chacun.

M. Léger

Oui il procède du même esprit que le premier. Le transport d'aviation prévu au programme coûtera 110 millions, les quatre sous-marins par lesquels je le remplace coûteront au total 116 millions, mais comme mon premier amendement réalise une économie de 18 millions, il y aura finalement encore 12 millions d'économie.

J'avoue ne pas comprendre l'utilisation du transport d'aviation. Est-ce un simple atelier

de réparation ? Est-ce une base de ravitaillement ? Pourquoi n'aurions-nous pas de ces ateliers et de ces bases dans nos colonies ? Un grand cargo suffirait pour transporter ces avions ou ces hydravions. Est-ce pour accompagner l'escadre ? D'abord l'escadre sortira-t-elle ? Que fera-t-il avec ses 19 navires contre les 30 et 32 navires des croiseurs. Et puis ce qu'il servira-t-il de cela. Si nous en avions une douzaine je comprendrais que on pourrait semer les mers de nids d'aviation. Je ne sais pas qu'utilisés en grand nombre les transports d'aviation ne pourraient pas rendre des services. Mais c'est un modèle à étudier pour pouvoir à cette étude au lieu de construire de toutes pièces une unité nouvelle on pourrait acheter un paquebot et faire avec lui des essais dont on profiterait.

Je suis que mes amendements sont la sagesse même.

M. Fayon

Je ne partage pas l'opinion de M. Lissier en ce qui concerne le croiseur. M. Lissier invoque une conférence future de Washington pour nous demander de construire le plus de sous-marins possible avant que celle-ci ne se réunisse. Croit-il que les Américains et les Anglais voient nos croiseurs d'un meilleur œil que nos sous-marins ?

M. Lissier donne encore comme raison que le type des handicépés de ce croiseur n'est pas encore arrêté : c'est possible mais cela m'étonnerait car il est conçu sur le même type que le Duguay-Trouin. Il invoque également le fait que ce croiseur ne serait pas suffisamment protégé contre

162

les torpilles et les mines. contre les mines aucun navire n'est protégé quant aux torpilles elles sont dangereuses pour tous les navires de surface Il est indispensable que nous ayons des croiseurs suffisamment puissants pour soutenir nos flottilles.

M. Lissier veut remplacer ce croiseur par trois contre-torpilleurs : vous n'ignorez pas qu'à la Chambre une certaine opposition s'est manifestée contre ces contre-torpilleurs que certains estiment inutiles.

Pour le transport d'aviation je recommande que la question soit plus définitive.

Le transport est destiné à porter 20 avions hydravions qui il pourra mettre à la mer et relever. Pourquoi un seul demande M. Lissier Parce qu'il faut un commandement à Toulon et qu'il serait dangereux de construire en serie un type qui on n'aurait pas expérimenté. Il ne servira à rien dit M. Lissier. Je ne suis pas de ce avis. Pour protéger nos colonies il est utile de pouvoir transporter sur le point menacé un nombre important d'hydravions qui auront ainsi avec eux leur ravitaillement et un atelier de réparations.

Enfin il est une raison qui doit nous engager à voter ce projet tel qu'il nous vient de la chambre si nous le modifions l'autre assemblée ne pourra statuer à nouveau avant la séparation occupée qu'elle sera par le budget et les projets financiers. Ce serait un retard de six mois non seulement les assenances risqueraient de s'arrêter, mais qui peut suivre ce qui se passe. Dici six mois au point de vue financier.

M. Lissier

Il vaut mieux avoir ces unités que rien du tout.  
Je n'ai pas dit que le porte avions était inutile  
j'ai dit qu'il n'était pas urgent. Les Anglais et  
les Américains veulent surtout la suppression  
du sous-marin, continuons en le plus possible avons  
qu'ils ne tentent d'en restreindre la construction  
Quant au retard qui empêcherait le projet de loi,  
le Ministre n'a guère l'air de s'en soucier.

M. Leimery

Il y a deux choses dans les observations de M.  
Lissier : le croiseur tout d'abord. Il affirme que les  
études n'en sont pas terminées que notamment  
on existe sur les caractéristiques des chaudières.  
Si l'est exact que les plans ne sont pas prêts  
il ne faut pas voter la mise en chantier.

Je voudrais également être rassuré sur ce qui concerne  
le système de protection. Je ne crois pas qu'il en  
soit de complètement efficace mais je voudrais  
être certain que sur ce point le nouveau croiseur  
constitue un progrès sur ce qui est fait depuis  
les marines étrangères. C'est ce que nous a dit  
le chef d'état-major général mais ceci demande  
confirmation.

Comme notre Président, je suis un fervent défenseur  
des sous-marins mais je reste tout à fait partisan  
de la construction de croiseurs : le sous-marin est  
une arme il ne constitue pas à lui seul une  
arme : on ne peut tout lui sacrifier.

M. Servan

Comment n'a-t-on pas étudié les chaudières  
avant de nous demander la mise en chantier  
de ce navire.

M. Fayon

Elles ont dû être étudiées : le croiseur dont on nous  
demande la mise en chantier est absolument  
semblable aux autres croiseurs de 10000 tonnes

que nous avons précédemment voté : ses chaudières doivent être identiques.

M. Lépine

Je crois qu'on les a modifiées, en tout cas sa protection n'est pas assurée.

M. Lépine

Notre pouvoirs faire au contraire à votre Pétidant et à votre rapporteur, ils demanderont aux services compétents tous les renseignements que nous réclamons tant en ce qui concerne les chaudières qu'en ce qui a trait aux expériences faites pour la protection.

M. Lépine

On nous a parlé d'expériences faites sur des caisses. Cescaissons d'explosif ne peuvent être faits utilement sur des caisses : avant la guerre on avait essayé l'effet des torpilles sur des caisses canadiennes et on avait déclaré à la suite de ces essais que les caisses étaient à l'abri des torpilles et qu'il ne pouvait en subir d'avaries sérieuses. La guerre s'est chargée de démentir ces promesses.

M. Lépine

Il faut poser le problème nettement : l'état-major a-t-il trouvé un moyen de protéger nos croiseurs ? Si oui, tant mieux. Si, par plus que les étrangers, ils n'ont trouvé ce moyen assurons-nous que nos unités offrent au moins autant de sécurité que les unités étrangères de même nature. Je ne demande pas plus.

M. Farjon

L'idée sur laquelle on travaille en ce moment est très intéressante : sera-t-elle au point pour le croiseur qu'on va mettre en chantier je l'éprouve.

M. le Pétidant

Je poserai au ministère les deux questions : chaudières et protection.

En ce qui concerne cette dernière, il est certain que l'explosif aura toujours la victoire sur la minaure. Pour ce que nous devons engager comme l'a dit M. Lépine, c'est que nos navires ne seront pas

inférieurs aux unités étrangères.

la Chambre réserve l'adoption du projet.

M. Lépine

On pourrait en même temps demander des détails sur le meilleur de mines de surface.

M. le Président

Je crois en effet que le modèle de la marine n'a pas été très étudié. On a l'air d'aller en partant immédiatement

la guerre navale est un peu l'obscurité

M. Fargier

Je crois cependant qu'elle est très claire et nous l'avons souvent discutée au niveau.

M. le Président

On sait maintenant parfaitement grâce aux travaux de l'amiral Docteur ce qui est la tactique sous-marine à ce point de vue, nous sommes très en avance sur l'Italie.

C'est un point sur lequel je me trouve d'accord avec M. Lépine c'est sur le transport d'aviation.

A quels termes répond-il ? Je crois qu'il vaudrait mieux établir dans chaque de nos colonies un centre d'aviation et de ravitaillement. Nous avons entendu de M. Long il nous a dit que les colonies certaines pour au moins étaient disposées à contribuer à la défense. Les 110 millions que va coûter le transport d'aviation servent en effet à l'établissement d'un réseau de transport d'aviation et de construction de nouveaux sous-maries.

M. Mahieu

Puisqu'on parle de sous-maries et d'aviation je signaler à la Chambre que la défense des côtes françaises est menaçante. Il n'y a ni centre de ravitaillement pour les sous-maries, ni camps d'aviation préparés.

M. le Président

Nous avons raison. Cela tient à ce qu'en l'absence il n'y a pas d'homme de l'aviation.

5

Pendant la guerre on a mis à la tête un officier fort estimable le commandant Lajerme, mais qui ne connaissait pas la marine : il le disait lui-même et avait même refusé ce poste qu'on lui a imposé : la mise en état d'apprendre ce que c'est que l'aviation. dès qu'il a été au courant on l'a remplacé par un capitaine de vaisseau qui a eu aussi à faire une éducation. Résultat les facilités que vous connaissez.

C'est seulement au mois d'octobre dernier qu'on a été décidé à mettre à la tête de l'évacuation un homme compétent le commandant de Laborde : aussitôt depuis ce mois on travaille

M. Malherbe  
M. le Président

M. Lehouy

M. Malherbe

M. Lehouy

Le porte-avions doit-il accompagner l'escadre ?  
Je ne vois guère notre escadre sortant. Ensuite il me semble que les navires il ne pourrait la suivre.

Si c'est pour accompagner l'escadre il doit faire beaucoup, si c'est pour porter des avions aux colonies, il est inutile.

Le programme naval est adopté en principe. Soit réservés le croiseur et le transport d'évacuation et faudra lors de la discussion demander quelles mesures on entend prendre pour la défense des côtes.

atte des hommes peuvent que la veille conception : Marine et colonies était la juste. actuellement toutes les colonies ont le moyen d'entretenir des forces navales mises à leur disposition.

La Cmne fera sa préliminaire comme au lundi 29 juillet.

Le Président

Séance du lundi 29 Janvier Juin.

Présidence de M. Pirotteau Sec P.<sup>t</sup>

Présents : M. M. Fayon, Tenuix, Neix, Martin, Biardot, Brudeau, Lissier

Résumé de l'Examen de la tranchée du programme naval

M. Fayon. R<sup>em</sup> nous avons demandé au Ministère les renseignements que M. Lissier avait donné précédemment :

En ce qui concerne les chaudières, celles-ci seront identiques à celles du Duguay-Trouin. En les places en tout petits.

M. Lissier Il avait été question d'autres chaudières, on ne s'en souvient.

M. Fayon En ce qui concerne la protection, nous avons été complètement satisfait. Les essais ont été faits à froid et les résultats ont été excellents.

Les sorties à charbon et à mazout sont séparées par une couche d'air et une cloison isolante.

Il faut aussi rappeler que les sorties à mazout ont des appareils frigorifiques.

M. Fayon Ces appareils envoient sur tous les navires un peu important

M. Fayon La C<sup>r</sup> adm<sup>e</sup> adopte la marine en chantier du croiseur. Il y avait également la question des transports d'aérodrome.

Ce transport est demandé par la Marine pour transporter des avions légers mais de gros avions, des avions de bombardement destinés à certaines opérations sur les côtes ennemis. On avait songé à utiliser un navire de commerce qu'on aurait acheté, mais la Marine a estimé qu'il valait mieux

aristaurer un navire neuf aménagé pour recevoir  
des avions : ce navire grâce à des catapultes pourrait  
lancer les avions : il serait utile également pour  
les recevoir.

Enfin l'Etat major a demandé que la bâche de  
un navire porte-avions soit augmentée de façon qu'il  
puisse accompagner une escadre de minquiers.

#### Bretagne

M. Lissier : Avez-vous les avions ?

M. Saenger : Oui, on les prépare.

Nous avons aussi demandé au Ministre de la Marine  
quelles étaient les intentions du Ministre des Finances  
à l'égard de la Marine et de son budget.

Il nous a déclaré que le Ministre des Finances  
lui demandait la rédaction d'un avis sur la majoration  
prévue pour l'année 1926. Étant donné que les  
projets pour le mouillage de mines et le transport d'avion  
ne sont pas prêts, les écrits concernant ces deux  
sont reportés au budget de 1927.

M. Lissier : Je maintiens toutes les réserves que j'ai faites  
à propos du transport d'avion.

Ensemble des projets de loi relatifs à la mise  
en chantier d'une nouvelle partie de la deuxième  
branche du programme naval est adopté.

*P. Le Président*

Séance du Mardi 22 décembre 1920

Présidence de M. de Kerqueze.

Présents M. M. Léonie, Hery, Lewan, Le Hars,  
Martin Brindelacq, Féroux, Malherbe, Léneury  
Ensuite M. M. le comte de Blois et Bergoin.

M. le Président

donne lecture d'un avis de M. Bergoin ~~de rapport~~<sup>C'avis</sup>  
sur le projet de loi tendant à abroger la disposition  
de l'article 14 de la loi du 20 décembre 1920 qui  
interdit le cumul entre les pensions militaires de guerre  
de la loi du 20 décembre 1920 et les  
pensions majorées sur la caisse des invalides de la  
marine et sur la caisse nationale de pensionnance  
au profit des marins français.

L'avis est adopté.

M. Féroux

donne lecture d'un avis sur le projet de loi  
adopté par la ~~Chambre des députés~~ chambre des députés  
portant modification à la loi du 14  
décembre 1913 relative au droit maritime  
mutuel.

L'avis est adopté

M. Brindelacq

donne lecture d'un avis sur le projet de loi  
adopté par la chambre des députés tendant à modifier  
l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 14 avril 1924 relative aux  
pensions versées par la caisse des invalides de la  
Marine.

L'avis est adopté.

Code du travail à bord des navires de  
commerce.

Le gouvernement a déposé un projet de loi  
réglementant le travail à bord des navires

M. le Président

de commerce.

Le projet de loi a été renvoyé à la commission de l'hygiène et du travail. Immédiatement j'ai écrit à M. le Président du Sénat pour lui demander que ce projet de loi fût renvoyé à votre commission. La question a été portée devant la réunion des Presidents de commission. La majorité s'est prononcée pour le maintien du projet à la commission du travail.

M. Rio

C'est la une décision tout à fait regrettable et nous devons me semble-t-il porter la question en appel devant le Sénat.

La marine marchande forme un tout complet autonome. Elle a sa législation propre son droit propre, sa justice, son enseignement spécial, son code et son service du travail spécial.

Jamais les questions de travail se rapportant à la marine marchande n'ont été l'objet de la part du Ministère du travail d'une étude quelconque.

En 1922 lorsque se discutèrent les questions de travail dans la marine marchande, le Ministre du travail s'abstint volontairement d'assister à ces délibérations.

Si la C<sup>mme</sup> m'y autorise je porterai l'affaire devant le Sénat et je suis persuadé que, alors-ci, mis au courant, vous donnerez avis à M. Rio est mandaté par la commission pour prendre la parole en son nom et demander le renvoi à la C<sup>mme</sup> de la Marine du projet de loi relatif à la réglementation du travail à bord des navires de commerce.

M le President

Le gouvernement a déposé à la Chambre un projet de loi abrogeant la loi du 8<sup>e</sup> Avril 1920 et modifiant la loi du 10 Juin 1896 relative à l'avancement des officiers de marine et des officiers des équipages de la flotte.

On me dit que cette loi va être adoptée sans débat par la Chambre.

Si elle ne l'était pas il faudrait sans doute voter comme nous le faisons tous les ans une loi provisoire organisant un régime provisoire et, comme chaque année, cette loi nous sera apportée au dernier moment. Je vous propose de désigner dès maintenant un rapporteur qui rapportera soit la loi provisoire soit la loi définitive dont je parle ci-haut à l'heure.

M. Jusser est désigné comme rapporteur de ces lois, soit que l'une ou l'autre soit déposée avant la clôture de la session.

M le President

La Chambre a adopté hier une proposition de loi tendant à donner aux élèves de l'école du service de santé de la Marine versés dans le service de la santé de la Marine une majoration d'ancienneté de grade pour rappel de leur nomination au grade de médecin ou pharmacien de 3<sup>e</sup> classe de la Marine.

M. Fenoux est désigné comme rapporteur

M. le Président

Budget de la Marine et de la Marine marchande  
 Comme chaque année je vous ai fait préparer un travail sur le vote des budgets de la Marine de guerre et de la Marine marchande.

Je vous prierai de bien vouloir désigner des membres de la C<sup>mm</sup> pour étudier ces budgets et nous faire les observations qui ils jugeront utiles sur les décisions prises par la Chambre. Nous verrons ensuite s'il y a lieu de présenter ces observations en séance publique.

M. Martin-Bironchon est chargé de l'étude du budget de la Marine de guerre

M. Malher de l'étude de l'aéronautique maritime.

M. Rivo de l'étude du budget de la Marine marchande

M. Briand des questions se rapportant à l'aménagement et à l'intérieur des ports.

M. le Président  
 Je crois qu'il y aura lieu de relever en séance publique un grand nombre d'erreurs qui se trouvent dans le rapport de M. Pâté sur la marine de guerre. J'ai fait afficher dans le local de la Commission l'état des flottes française, italienne et espagnole en Méditerranée.

Pour pouvoir y constater que non seulement nous sommes en infériorité à l'égard de l'Espagne et de l'Italie réunies, mais de l'Italie seule de l'état intérieur de l'Italie peut être pour nous un sujet d'inquiétude.

M. Mussolini ne cache pas ses visees imperialistes. Sa révolution n'est pas venue à fait aussi sûre qu'il pouvait paraître, les dernières mesures qu'il a prises sont d'un burlesque qui ne se sent pas.

très solide. Ne peut-on craindre qu'il ne cherche à consolider sa situation par une guerre ?

Et c'est le moment que M. Borel avait choisi pour ralentir le rythme de nos constructeurs !

M. Georges Leygues qui lui a succédé a renoué à peu près les choses en ébauché l'état mais pas complètement. C'est profondément regrettable.

Il a qui fut le plus incroyablement c'est que M. Borel faisait tout pour porter le ralentissement sur la construction des sous-marins. Cette attitude concordait avec les suggestions américaines tendant à réduire les forces sous-marinées des divers pays.

Sur ce point là il ne faut à aucun prix céder. La France doit garder les mains libres en ce qui concerne les sous-marins et l'aviation.

M. le Président La décision de M. Borel fut un véritable coup d'état. Des ministres m'ont affirmé que le Conseil des ministres n'avait jamais été appelé à délibérer. Ce qu'il y a de plus curieux c'est que ce projet de loi fut déposé juste au moment où des journalistes anglais étaient envoyés en France pour tâter l'opinion au sujet du désarmement naval. J'ai été interrogé par un de ces journalistes. J'ai répondu, en ma qualité de président de la C<sup>onseil</sup> de la Marine et je crois avoir été très insuspect que jamais la France ne consentirait un désarmement à moins qu'il ne fût égal pour tout le monde : plus de désarmement proportionnel.

D'ailleurs quand M. Paul-Boncour est parti pour Genève je lui ai fait tenir la copie des délibérations de la C<sup>onseil</sup> sénatorial sur le désarmement naval. Les documents m'a-t-il écrit

M. Lissier

M. le Président

59

ont été les bienvenues et lui ont permis de rester à certaines suggestions.

Quant à l'exécution du programme naval, elle est réglée en vertu d'une loi : il est incompréhensible qu'un ministre puisse faire des déclarations contraires à cette loi, tant que celle-ci n'est pas abrogée.

D'ailleurs au moment de la discussion du budget de la Marine mon intention est d'intervenir et d'amener le ministre à prendre l'engagement que de pareils événements ne se reproduisent plus.

L'attitude de M. Borel a été particulièrement scandaleuse : vous vous souvenez en effet qu'il est venu nous prier de voter ces projets d'urgence, il a insisté pour que nous nous hâtions et ces projets une fois votés il les abandonne sans donner de raisons valables. Je n'ai jamais vu cela.

M. Hennessy

Pour avoir une marine adaptée à notre politique extérieure il nous faudrait dépenser beaucoup d'argent toutes nos briques de programmes sont des enfantillages cependant il ne fait pas trop nous laisser affaiblis. La tendance est incontestablement au désarmement il ne fait pas que nous soyons surpris dans un état de pauvreté trop grand en armes neuves : on en profiterait comme à Washington pour nous imposer des conditions peu brillantes pour ne pas dire plus.

M. Mahieu

Cette observation est d'autant plus juste que les Américains laissent entendre que si ils viennent à Genève pour la conférence de désarmement, ils souleveront en même temps que la question du désarmement terrestre celle du désarmement naval. Il sera nécessaire de faire connaître publiquement notre sentiment au moment de la discussion du budget. Nous ne pourrons accepter d'être

à la menu des Italiens.

M. le Président Avant la discussion publique des budgets de la Marine, nous aurons ici un échange de vues et nous finirons notre ligne de conduite.

M. Mahieu En ce qui concerne le budget des Travaux Publics et de la Marine marchande je me réserve de demander le relèvement du droit d'entretien et d'aménagement des ports. Nos ports ont besoin de draguages.

M. Rio Je soutiendrai cette marine si on va à la crise des finances

M. Brundin J'aurai également des observations à présenter à ce sujet.

M. le P<sup>t</sup> Nous aurons, comme l'an dernier une discussion au sein de la Chambre avant que les budgets ne viennent en séance publique.

#### La réunion est levée

#### Le Président

M. Feuvrier est chargé du rapport concernant la proposition de loi tendant à donner aux élèves de l'école du service de santé de la marine, versé dans le service de santé des troupes coloniales, une majoration d'ancienneté de grade, sans rappel de solde lors de leur nomination au grade de médecin ou pharmacien aide-major des troupes coloniales.

M. le Président Le projet est de dispositions à peu près semblables à celles de la proposition sur laquelle M. Feuvrier vient de nous lire un rapport et qui concerne les élèves de l'école du service de santé de la marine versé dans les services de la marine.

Nous pourrions donner des mandements à M. Feuvrier l'autorisation de déposer un rapport dès la rentrée de manière qu'il y

6  
a été accordée entre le ministère des éclairs de l'École du  
service de la poste de la Marne. (Assentiment)

La séance est levée

Le Président